



HB/DM n°8-2010

Extension de la délégation

à Madame Liliane VEZIER

CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE

aux NOUVELLES TECHNOLOGIES  
de l'INFORMATION et de LA  
COMMUNICATION

# ARRÊTÉ MUNICIPAL

Le MAIRE de la VILLE de COMPIEGNE, Sénateur de l'Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les Articles L. 2122-1 à L. 2122-18 ;

Vu le procès verbal d'installation du CONSEIL MUNICIPAL du 15 mars 2008;

Considérant qu'en raison de la multiplicité des tâches et de l'accroissement des responsabilités municipales, il est indispensable, pour les résoudre dans les meilleurs délais, d'être secondé ;

Considérant que ce but ne peut être atteint qu'en répartissant les tâches entre les ADJOINTS et certains CONSEILLERS MUNICIPAUX, sachant que ces actions visent à développer les services de proximité à destination de la population ;

Vu l'arrêté n° 60 du 11 avril 2008 donnant délégation à Madame Liliane VEZIER, Conseillère Municipale,

Considérant qu'il apparait nécessaire d'étendre la délégation de Madame Liliane VEZIER ;

ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délégation est accordée à Madame Liliane VEZIER, Conseillère municipale déléguée, pour suivre les questions concernant le devenir du MUSEE NATIONAL DE LA VOITURE.

**ARTICLE 2 :** Le présent sera transmis pour contrôle de la légalité à Madame le SOUS-PRÉFET de COMPIEGNE.

Pour Ampliation  
Pour le Maire,  
Le Secrétaire Général,

Fait à Compiègne, le 18 février 2010



Le MAIRE de COMPIEGNE,

Philippe MARINI,  
Sénateur de l'Oise

SOUS-PRÉFECTURE

19 FEV. 2010

DE COMPIÈGNE